

Tunis, ville double :

le quartier consulaire médiéval comme prémices de la ville européenne

Adnen el Ghali

Thanks to the conclusion of the first trade and peace treaty between the Emirate of Tunis and the Republic of Pisa (1157), the central area called the “Frankish Quarter” of Tunis was established. Through the signing of new treaties with competing Christian powers, the “Frankish Quarter” was gradually transformed and became a “Consular District.” At the centre of this process was the fondouk, soul of the Latin Christian quarter, located between the port and the city. In this area, consular institutions gave rise to a specific set of services and equipments intended for a specific and segregated community. After four centuries of existence (1157-1535), the “Consular District” was replaced by a military citadel, the Nova Arx, designed by Italian engineers under Count Gabrio Serbelloni’s (1509-1580) command and constructed on the site of the hafsid arsenal. The Nova Arx existed for only one year (1573-1574), when it was dismantled by the Ottomans. With it, the memory of the consular presence in this part of the city vanished until the construction of the French consulate in 1860.

Keywords : fondouk, consular district, Frankish quarter, christian merchants, Tunis medieval city

1. Introduction

Point de passage obligé dans la mer méditerranée, Tunis a été l'objet de toutes les convoitises entre les diverses puissances locales et régionales et a de tous temps accueilli des voyageurs d'horizons divers. Le port de Tunis a constitué pour eux, le temps d'une halte, un lieu de répit et un comptoir de commerce. Si, à l'époque ottomane, l'histoire des établissements humains européens, organisés en quartier consulaire intra-muros, nous est connue, celle du quartier franc médiéval apparaît encore bien obscure. Le présent article se propose de reconstituer la genèse du quartier franc médiéval établi autour d'un équipement urbain peu étudié, le fondouk-consulat, et d'en dessiner les contours. L'étude

a été réalisée sur la base des sources cartographiques, imprimées et éditées ainsi que sur les travaux contemporains traitant des communautés marchandes dans le port médiéval de Tunis.¹

2. Genèse du quartier consulaire de la Tunis médiévale

Évoluant jusqu'alors à l'ombre de Kairouan puis de Mahdia, Tunis va accéder en ce XII^e siècle au rang de capitale et connaître, sous les Hafside, une expansion urbaine importante dans un contexte régional marqué par les croisades et l'expansion maritime des thalassocraties d'Italie (Brunschvig 1940: 25). Devenue l'une des plus importantes métropoles de l'Occident musulman (Daoulatli 1974: 31), la ville bénéficie des avantages que lui confère sa position stratégique et de l'attrait qu'elle exerce sur les marchands européens de plus en plus enclins à s'y installer posant ainsi la question relative aux modalités de leur établissement dans la cité musulmane.

La faculté de recevoir des populations chrétiennes européennes (*rūm*) est attestée au quartier de Bāb al Baḥr du vivant du maître soufi et théologien Ṣayḥ Sīdī Abū Saʿīd al Bājī (1156-1230) dont le compagnon ʿAlī al-Huwwārī donne pour exemple l'établissement de deux cents femmes originaires de Majorque dans « les fondouks des chrétiens situés à Bāb al Baḥr » (Ibn al-Ḥūja 1986: 378-379 ; Bachrouch 1999: 71) qui seront plus tard installées au Burj al-Maʿūrqī, situé au nord de la *Kasbah*, près de Bāb al-ʿUlūj (Daoulatli 1981: 258).

Le plus ancien traité négocié entre le souverain de Tunis et une puissance européenne (Ibn al-Ḥūja 1986: 72-74) est contenu dans une missive (De Mas Latrie 1866: 23) adressée le 10 juillet 1157 par Abū ʿAbdallah ibn ʿAbd al-ʿAzīz ibn ʿAbd al-Ḥaqq ibn Abī Ḥurasān à l'archevêque de Pise rappelant et validant les dispositions d'un traité de paix arrêtées oralement par l'envoyé de la République de Pise avec l'émir de Tunis et octroyant notamment à Pise le droit d'élever un fondouk ainsi que d'autres garanties pour les biens et les marchands pisans. Celui-ci sera suivi de près par d'autres traités en renforçant et élargissant les privilèges concédés notamment lors du passage du pays sous souveraineté hafside (désormais autonome).

Ainsi, nous trouvons trace, en août 1234, d'un traité de commerce (De Mas Latrie 1866: 31) en 27 points conclu pour trente ans entre la République de Pise et l'émir hafside Abū Zakariyyāʾ (1228-1249). Les Pisans furent suivis et imités par les autres puissances maritimes européennes dans cet effort diplomatique, notamment par les républiques de Gènes, de Venise, de Florence ainsi qu'avec l'Aragon,

¹ L'aboutissement de cet article doit beaucoup aux conseils avisés de Sofien Dhif, Sabine van Sprang, Tarek Azzouzi et Sélima Lejri. Que ces chercheurs trouvent dans ces quelques lignes, l'expression de la sincère gratitude de l'auteur.

la Provence et la Sicile. Des traités seront signés leur accordant la permission « d'aller et venir librement dans toute l'étendue dans tout son empire, d'y vendre, d'y acheter et d'y établir des fondouks, des bains, des églises et des cimetières » (Dunant, 1858: 14). Un très grand nombre de Pisans étaient fixés dans les États du sultan de Tunis et la communauté des marchands pisans bénéficiait de droits spéciaux dus à l'ancienneté de sa présence en Ifrīqiya.



Fig. 1. Brunschvig, Robert. 1940. « Tunis à l'époque hafside », *La Berbérie orientale sous les Hafsides. Des origines à la fin du XVe siècle*. ½. Paris: Adrien-Maisonneuve: 339.

C'est seulement en 1231² que la Sérénissime République de Venise conclut un accord commercial et diplomatique avec le sultanat hafside de Tunis sous le règne du même Abū Zakariyyā'. L'on pouvait désormais s'enorgueillir à Venise³ d'entretenir à Tunis un consul, un fondouk, des interprètes et même une église, située à l'intérieur du fondouk. Le sultan hafside de Tunis ne fut pas en reste et envoya de nombreuses ambassades à Venise.

Le choc de la huitième croisade renforça la présence génoise à Tunis à travers le traité du 6 novembre 1272, valable dix ans et reprenant de nombreux éléments du précédent traité (1250). Les Génois sont dans une telle phase de puissance économique et commerciale qu'ils ouvrent en 1275 un second fondouk⁴ et sont les seuls à bénéficier d'un tel privilège. Ils s'engagent néanmoins à ne pas y héberger des étrangers et à n'user que de fine monnaie d'argent ayant cours légal (Lower 2018: 187). La même année (1275), les Angevins (royaume de Sicile) établissent à leur tour un fondouk à Tunis (Lower 2018: 185).

3. Le quartier consulaire de Tunis : un dispositif d'enjeu politique et commercial ?

Les navires chrétiens avaient la faculté d'aborder dans tous les ports importants et les havres de la côte du Maghreb, dont Tunis constituait une échelle de prime importance, et sur tous les autres points du rivage, certains d'y trouver bon accueil ; les traités du moins leur donnaient le droit d'y compter, et de le réclamer des officiers royaux et de la population. En tout temps, il leur était loisible de s'y fournir des vivres, de l'eau et des agrès nécessaires à la navigation. En cas de tempête ou de force majeure, ils pouvaient même y chercher un abri et y séjourner en sécurité. Il ne leur était cependant pas permis de se livrer partout et sur tous les points à des actes de commerce. Le séjour pour affaires de négoce et pour toutes les opérations de ventes et d'achats était possible dans les ports où existaient des douanes. Nulle part nous ne trouvons la désignation précise des lieux pourvus de ces bureaux de recette, et par cela ouverts au commerce chrétien, mais notons que Léon l'Africain, qui visite la ville en 1516-1517, situe la douane à l'embouchure du lac de Tunis, en face du port de La Goulette (De Médicis 1556: 296) et à proximité de l'arsenal. Il a pu y avoir même à cet égard plusieurs changements amenés par l'ouverture ou la suppression de quelques offices de perception. Mais nous pouvons considérer Tunis comme ayant

² Brunshvig donne les dates d'établissement de consuls suivantes : de Venise à Tunis en 1231, de Pise en 1234 et de la Sicile en 1239 (Brunshvig 1940: 434).

³ Slimane Mustapha Zbiss leur attribue la paternité de la rue de la Verrerie, ainsi nommée en l'honneur de la verrerie en provenance de Venise qui y était vendue (Zbiss 1981: 14).

⁴ Sayous les considère comme étant les précurseurs en matière d'établissement de fondouk (Sayous 1929: 59).

eu presque toujours une administration ou du moins une perception des droits de douane, et par conséquent des comptoirs chrétiens. Le douanier, personnage incontournable aux fonctions diverses, est l'interlocuteur privilégié des marchands étrangers, « même si les consuls de ces communautés ont le droit de rencontrer le sultan, s'ils le désirent, une fois tous les quinze jours » (Mansouri 2004). Les marchands francs dans la ville étaient soit de passage soit résidents permanents afin de représenter les intérêts de maisons de commerce européennes tel comme la compagnie florentine des Peruzzi dont Lamberto Velluti est l'agent à Tunis de 1326 ou 1327 à 1331 ou 1332 (Valérian 2005: 437-458, 440).

Ainsi, Tunis fit partie des villes du Maghreb accueillant les principaux centres des établissements chrétiens, les fondouks et les chapelles, en un mot, les quartiers et les agonis chrétiens. Enfin, des « facteurs spéciaux gardaient les approvisionnements déposés aux fondouks, disposaient d'avance les marchés, faisaient venir les marchandises éloignées et préparaient les comptes avec la douane, afin que les navires eussent à séjourner le moins possible dans le port et se rendre sans trop tarder aux escales suivantes » (De Mas Laterie 1868: 333-334).

Ces marchands, généralement de passage, forment l'essentiel de la population des fondouks dans lequel ils résident le temps de l'escale du navire ou de régler des affaires en instances, ce qui nécessite quelques mois, ou tout simplement d'attendre la bonne saison pour reprendre la mer. Pour eux, l'existence du fondouk était la garantie de trouver, en terre étrangère, un cadre familial et commode.

Le quartier franc, espace singulier de la ville, est compris comme étant « la résultante de rapports écologiques d'ampleur historique entre la société et son espace » (Di Méo 1994: 258) et est analysé comme « la projection de toute société sur la portion de l'étendue qu'elle occupe : étendue particulièrement restreinte – dans le cas de la société urbaine- eu égard à l'importance économique⁵, sociale, politique, intellectuelle ou religieuse de cette dernière » (Bardet 1941: 147). Selon ce postulat, posé par Gaston Bardet, l'espace urbain comporte, telle une deuxième peau, un espace social, complexe et hétérogène, dont les contours sont définis par l'amplitude de l'extension de ses groupes sociaux constitutifs sur le territoire, selon un dispositif géographico-sociologique (Bardet 1945: 41-42; Manzione 2010: 193-213). Auquel cas, il est nécessaire d'en déceler les qualités propres et de révéler les dispositifs qui les démarquent des autres territoires de la ville.

Dans cette approche, le quartier consulaire est l'espace restreint qui constitue la scène où convergent circulations et interactions d'ordres multiples (économiques, politiques, intellectuelles, culturelles, scientifiques) à large rayon et qui préfigurent de leur empreinte la mondialisation, engagée

⁵ Les méthodes et pratiques financières, notamment bancaires, européennes sont ainsi restées cantonnées aux sociétés européennes de Tunis et sans effet sur les usages locaux (Brunschvig 1947: 248).

au moins dès le XV^e siècle (Bertrand & Calafat 2018: 4). Au regard de l'activité consulaire qui s'y déploie et des espaces et populations qui y sont liés, le quartier des consuls existe en tant que « quartier consulaire » au sens d'échelon « naturel » d'une vie sociale (Ledrut 1968) caractérisé par des représentations sociales spécifiques. Il se distingue tant par sa situation, en partie basse de la ville, que par une physionomie propre constituée en « fragment de paysage urbain » tranchant avec son environnement.

Ces établissements humains, connues sous le terme générique de fondouk, constitueront pour les étrangers non musulmans de passage en terre d'Islam, leur point d'ancrage et d'application de la protection nationale. Profondément liés à l'institution consulaire, ils se développeront parallèlement à celle-ci et particulièrement à l'époque hafside où leur essor, dans les principaux ports du royaume, Tunis, Bône et Bougie, reflète la capacité d'attraction de ses villes portuaires (Al-Miṭwī 1986: 156-157).

Le XIV^e siècle est celui des luttes d'influence entre Pisans, Génois, Vénitiens et Catalans. La guerre opposant les Aragonais aux Castillans épuise les ressources du royaume qui doit renoncer à ses projets en Ifrīqiya. Le traité conclu en 1360 entre Hafside et Catalans constitue la dernière pièce de ce type à comporter des articles préférentiels pour ces derniers⁶. Les Catalans voient leur crédit s'affaiblir progressivement au profit des Vénitiens qui doivent faire face aux appétits français ainsi qu'à la montée en puissance de la république de Florence dès le XV^e siècle (Doumerc 1999). Les Florentins jusqu'à lors traitaient obscurément sous le nom et la protection des Pisans. Pise montre des signes d'essoufflement dont surent tirer profit les Florentins qui en firent la conquête en 1406 et se dotèrent ainsi d'un port de prime importance.

La défaite de Pise devant Florence l'amène à multiplier les ambassades auprès de la cour de Tunis mais le sultan, sensible aux qualités financières des Florentins révélées à la suite de l'introduction des florins d'or, leur accorde le droit de construire un fondouk et leur donne des garanties pour leur commerce (Melis 1990: 37). Il ne semble pas y avoir de fondouk florentin⁷ à Tunis à la fin du XIV^e siècle puisque certains marchands de cette nation résident à cette époque dans celui des Vénitiens

⁶ Notons que leur souverain est présenté par Brunschvig comme étant propriétaire de leur fondouk de Tunis (Brunschvig 1940: 44).

⁷ C'était aussi le constat de De Mas Latrie : « Nous n'avons rencontré ni dans les archives ni dans les recueils historiques de la Toscane de traité conclu directement par la république de Florence avec les rois de Tunis, du treizième au quatorzième siècle, pour garantir le maintien des franchises dont parle Villani. Peut-être les Florentins [...] se contentèrent-ils de jouir de fait, et comme d'une simple tolérance, des privilèges qu'El-Mostancer leur concéda, sans demander qu'un engagement public les leur assurât. Ces ménagements pouvaient leur être conseillés par la prudence ou imposés par les Pisans, dont ils ne pouvaient que difficilement se passer encore » (De Mas Latrie 1866: 240).

(Houssaye-Michienzi 2013: 167-168) et d'autres, dans le fondouk des Génois ou encore dans celui des Pisans.

4. Le fondouk « national » : typologie et morphologie sociale

La seconde moitié du XV^e siècle voit les Florentins disposer d'un fondouk national ainsi que l'atteste la description du quartier franc hors-les-murs de Tunis par le voyageur brugeois Anselme Adorno (1424-1483) qui le visita en 1470-1471 : « Hors de la porte orientale de la cité, sont les fondouks des marchands chrétiens étrangers : Génois, Vénitiens, Pisans, Florentins et Catalans » (Brunschvig 1936: 104-105). Cette mention est suivie d'une description des fondouks par l'auteur : « Les fondouks sont des emplacements carrés, entièrement clos de murs, qui contiennent à l'intérieur des logements nombreux et variés, mais qui ont une seule entrée. C'est là que les marchands demeurent et que leurs marchandises sont mises en vente. Le fondouk des Génois et celui des Vénitiens sont les principaux ; ils sont occupés par d'importants bâtiments. Les Génois y ont une très belle église, élevée en l'honneur de Saint-Laurent; ils y ont leur messe chaque jour. Les Vénitiens ont de même leur église dans leur fondouk, elle a été construite en l'honneur de Sainte-Marie »⁸. (Brunschvig 1936: 104-105 ; De Mas Latrie 1866: 37, 127, 199-202).

La conception du fondouk semble bien s'inscrire dans une logique de ségrégation communautaire spatiale visant à offrir aux marchands chrétiens « un cadre de vie et d'activité à l'écart du reste de la ville et de sa population » (Valérian 2005: 437-458).

L'organisation de la vie intérieure des colonies chrétiennes s'articulera ainsi « dans les fondouks où les marchands séjournaient auprès de leurs consuls et de leurs oratoires » (De Mas Latrie 1866: 335); fondouk national, bénéficiant d'un statut particulier d'extra-territorialité (Valérian 2004: 689-692) en général respecté par le souverain ce qui en fait l'espace communautaire par excellence. Au niveau de la typologie, il s'agit d'un édifice centré sur une cour intérieure, contenant des magasins et ateliers au premier niveau, et des logements à l'étage (Constable 2001: 145-146). Le premier fondouk décrit à Tunis est celui des Pisans. Dans ce premier cas, le terme fondouk renvoie à un « quartier ou fondouk particulier comportant plusieurs maisons et clos de murs » (De Mas Latrie 1886: 71). L'espace destiné

⁸ L'église de Sainte-Marie a été confiée à un prêtre pisan en 1259. Le document ne permet pas de déterminer s'il s'agit de la chapelle vénitienne ou si les Pisans disposaient de deux lieux de culte (De Mas Latrie 1866: 37). Le lieu de culte vénitien, situé à l'intérieur du fondouk, fait l'objet de l'article 27 du « Traité de paix et de commerce pour quarante ans » tuniso-vénitien du 1er avril 1251 : « Et ecclesia de fundico quod est deputatum ad nomen hominum Veneciarum apud Tunisum pro sue voluntatis arbitrio aggrandari et reformari debet » qui stipule qu'elle peut être agrandie au besoin (De Mas Latrie 1866: 199-202).

aux ressortissants (comprenant les marchands et leur suite : familles, employés et domestiques) des puissances ayant obtenu de tels privilèges, est clairement défini dans ce même premier traité tuniso-pisan de 1157 comme étant « entre le mur (de la ville de Tunis) et l'enclos (de leur fondouc ou de leurs maisons) » et dans lequel ils seront « traités avec égards et avec une affectueuse attention » (De Mas Latrie 1886: 73).

Protégé du monde extérieur, et de ses dangers, présumés ou réels, par un mur, le fondouc des marchands francs (De Mas Latrie 1886: 120) est un édifice centré sur lui-même, havre pour les marchands qui y retrouvent reconstitué un territoire national. A tel point qu'il est mentionné sous le vocable de « district » dans l'article 18 du traité tuniso-génois de commerce, rédigé en langue latine, du 18 octobre 1250 (De Mas Latrie 1886: 120).

La question de la fréquentation des lieux se pose dès lors avec acuité. Qui peut fréquenter le fondouc ? Et sous quelles conditions ? Certains articles des traités nous apportent des réponses à ce sujet. Ainsi, les fondouks de Pise et de Gênes sont séparés par un mur élevé, sur demande des Pisans faite au sultan de Tunis en 1234, afin d'empêcher toute communication entre les deux édifices. Ceci signifie que les fondouks des deux nations sont contigus et qu'ils n'étaient jusqu'alors pas séparés par une muraille.

Le dimensionnement des fondouks semble revêtir une signification symbolique en termes de puissance et de prestige. Les Pisans y consacrent un article spécifique de leur nouveau traité conclu avec Tunis le 12 août 1264 par l'ambassadeur Parent Visconti, qui mentionne que « le fondouc de Tunis, que Dieu le maintienne, devra être agrandi et augmenté (*cresciuto et ampliato*) à mesure de celui des Génois et qu'un mur sera élevé entre ces deux nations qu'elles ne se puissent visiter » (De Mas Latrie 1886: 45).

La construction des fondouks et leur entretien sont, de même, assurés par la puissance hôte (De Mas Latrie 1886: 70). La communication jusqu'à cette date était aisée et n'était-ce le conflit entre les deux puissances, elle le serait probablement restée. Si cette disposition est conséquente à une situation politique particulière, il en est d'autres plus générales, notamment celles relatives aux musulmans, qui s'imposèrent avec le temps. Ainsi, Comme le rappelle Dominique Valérian (2005: 437-458), le traité tuniso-vénitien du 5 octobre 1231, dans son article 17 (De Mas Latrie 1866: 196-199), maintient le droit d'autoriser ou non un étranger à loger dans le fondouc, mais les nations chrétiennes obtiennent progressivement, au XIV^e siècle, le droit de contrôler tout accès à l'édifice. Le traité de 1397 entre Tunis et Pise stipule ainsi dans son article 4 « que les portiers soient tels qu'ils puissent et aient le droit d'interdire l'accès aux musulmans et autres personnes sans l'accord du consul et des autres marchands » (De Mas Latrie 1866: 70-87, 347).

L'espace de la communauté peut toutefois être étendu en dehors de l'enceinte du fondouk tel que ce fut le cas en 1240 pour les Pisans dont le chapelain bénéficia d'une autorisation, délivrée par le podestat de sa nation, à occuper une boutique située à proximité du fondouk de même que l'accès à un bain apprêté spécialement pour ses nationaux, une fois par semaine (De Mas Latrie 1866: 35, 57).

Le fondouk des Florentins semble avoir été le « Fondouk Al Akaba » dont l'ambassadeur a demandé au chef de la douane la mise à disposition et dont la réfection du dallage au sol et l'achèvement des réparations nécessaires ainsi que de la muraille d'enceinte se feront aux frais de l'État hôte ; seul la construction du four et de l'église (*chiesa*) sera au frais de la nation florentine (De Mas Latrie 1866: 358).

5. La société consulaire et les équipements du fondouk de la nation

Autour du consul gravitait un monde de serviteurs et d'officiers. Le cas du fondouk des Aragonais en est une illustration. En plus de ses adjoints et de ses secrétaires, on peut mentionner :

Un chapelain et des serviteurs. Toutes ces personnes résidaient dans le fondouk catalan. Comme les autres fondouks étrangers [...] ce fondouk catalan était formé par plusieurs édifices modestes, disposés autour d'une cour centrale et de plusieurs petites cours secondaires, le tout isolé par un mur d'enceinte. C'était à la fois la maison et le bureau du Consul et de ses secrétaires et la Maison des Catalans. Tous les marchands aragonais étaient là chez eux ; ils y vivaient pendant le temps de leur séjour à Tunis. Les commerçants installés à demeure en terre ifrikyenne y habitaient aussi ; ils y avaient leurs boutiques. Ce fondouk était, en effet, essentiellement le marché catalan de Tunis. L'animation y était extraordinaire : Juifs, Musulmans et Chrétiens de toutes les nations venaient acheter, d'autant plus qu'il était proche des autres fondouks européens notamment des vieux et réputés fondouks italiens⁹ (Dufourcq 1943: 43).

Le consul reste le maître à bord. Élu par un conseil des marchands ou nommé par la métropole (roi, sénat ou autorités municipales) en qualité de fonctionnaire ou par suite du fermage de la charge, qui devient ainsi lucrative, il préside aux destinées d'un fondouk qui maintient un lien institutionnel entre la métropole et les marchands expatriés ou de passage. La présence d'un notaire national et sa faculté de rédiger des contrats et de les enregistrer quels que soient les partenaires, chrétiens, juifs ou musulmans (Valérian 2005: 442-443), font des fondouks de véritables agoras des marchands. Le consul est parfois secondé d'un conseil de marchands (souvent au nombre de douze), ce qui est le cas à Tunis

⁹ On peut mentionner, au service du consul de Venise, vers la fin du XIII^e siècle, trois ou quatre domestiques et deux chevaux (Brunschvig 1940: 439).

pour les Génois (Balard 1991: 381) et les Vénitiens (Doumerc 1999: 448), et administre différents aspects de la vie de ses nationaux. De la vie, ainsi que de la mort aussi. L'existence d'une chapelle nationale, expression de l'identité de la nation, impliquant généralement celle d'un *campo santo*. Les Génois la consacreront d'ailleurs sous le vocable de Saint-Laurent (voir *supra*), celui de la cathédrale de la métropole. L'identité du desservant est dès lors cruciale. Il doit être un national et incarner lui-même cette présence en la chapelle. Ainsi, en 1456, le Sénat de Venise, s'émeuvant de l'absence d'un chapelain à Tunis et estimant qu'il n'était pas conforme à la dignité de la Sérénissime que ses marchands se soumettent aux Génois, même en matière de culte, demandèrent l'envoi urgent d'un chapelain (Valérian 2005: 442).

En plus du consulat, de la chancellerie, des boutiques de marchands, de logements et de la chapelle, les fondouks abritaient un élément important de la vie des communautés chrétiennes de Tunis, à savoir la taverne. Réservée aux seuls chrétiens, en principe, la taverne était ouverte aux chevaliers de la Milice de Tunis, chargée de la protection rapprochée du souverain, qui étaient autorisés à aller y chercher, tous les cinq jours, un baril de vin d'une contenance de 15 litres environ ; les écuyers, une fois par semaine (Dufourcq 1966: 101).

En réalité, cette faculté de vendre le vin, activité lucrative, et donc d'en importer, n'était accordée qu'à une seule nation à la fois, devenant de fait un monopole. Les souverains hafside mettaient en adjudication la gabelle et la concurrence était rude entre les consuls. Vénitiens, Génois et Aragonais avaient successivement réussi à l'obtenir. Le consul des marchands Aragonais devint même à Tunis, le percepteur délégué de l'autorité musulmane ce qui conféra un prestige et un éclat particulier à sa fonction (Huetz De Lemps 2001: 306 ; Dufourcq 1943: 43).

A certaines époques, le pouvoir hafside jugea bon de reprendre un contrôle total sur le service de la gabelle et versa, pour avoir interrompu un usage ancien, une indemnité aux consuls d'Aragon.

Au point de vue territorial, le monde consulaire d'alors apparaît comme centré sur cette zone intermédiaire, située entre la médina intra-muros et le port qui commence à Bāb al Baḥr et s'étend le long de ce que l'on appellera au XIX^e siècle la promenade de la Marine. A part les fondouks, dont nous avons évoqué la richesse et la variété des fonctions, il est important de mentionner les autres équipements et services autour desquels se structure la vie des commerçants de passage à Tunis.

Pour ces marchands chrétiens, la douane était l'intermédiaire ordinaire et principal de leurs ventes et de leurs achats. A Tunis, comme à Bougie, l'administration des douanes était un des hauts emplois de l'État qui était souvent confié à des princes du sang, qui en devenaient surintendants (De

Mas Laterie 1866: 336).¹⁰ Le surintendant des douanes assistait à la conclusion des traités, et souvent recevait même du sultan les pleins pouvoirs pour les négocier.

Les souverains hafside savaient jouer habilement des dissensions entre les puissances européennes allant jusqu'à infliger des vexations notables à leurs représentants et même aux souverains. Le doge de Venise doit ainsi se résoudre, à la suite d'un vote du grand conseil, à faire apparaître le nom de l'émir avant le sien sur tous les documents officiels. De même, les Hafside font procéder à la démolition¹¹ de leur fondouk (Pedani 1992: 160) ce qui entraîne le boycott de l'échelle de Tunis par les Vénitiens malgré le coût financier et diplomatique à supporter. Le sultan hafside dépêchera une ambassade chargée de résoudre le différend.

Mais les fondouks n'accueillirent pas seulement des commerçants et des voyageurs, la religion eut son droit de cité avec des privilèges et une protection royale accordés aux religieux qui se fixèrent même, pour certains, à Tunis, comme les frères Prêcheurs, les Trinitaires, les frères de la Merci, les frères Cordeliers et même des frères Dominicains (De Mas Laterie 1866: 236) qui s'établissent à Tunis en 1271, enrichissant l'importante communauté chrétienne locale (Dufourcq 1943: 72) en application du traité de paix conclu entre le roi de Sicile, Charles d'Anjou (1266-1285), et al-Mustanşir (1249-1277) (Al-Miṭwī 1986: 210-211). De même le sultan d'Ifrīqiya entretenait à sa solde des chevaliers toscans, espagnols, allemands dans son armée et recourait à la course au même titre que les Chypriotes, Catalans, Vénitiens, Pisans et autres Génois et Siciliens qui la pratiquaient délibérément en Méditerranée.

Selon le jésuite belge Jean-Baptiste Gramaye (1579-1635), le quartier franc (ou consulaire) portait déjà le nom de Bāb al Baḥr, avant que les Ottomans n'investissent la ville. Pour cet auteur, celui-ci est

¹⁰ Ce terme a été choisi pour rendre les nombreuses mentions de « directeur des douanes » existantes dans les différents traités. Ainsi, dans les textes latins on retrouve les termes de *dominus dugane*, *dominus doane*, *dominus duganeri*, *chaytus dugane*, *alcatus duganey* *aley* de la *duana*. En langue arabe, il est désigné sous les termes *al-Qā'id*, *Nazir*, *Mušrif*.

¹¹ Les hafside avaient de même procédé à la destruction d'un fondouk dédié à la vente du vin pour y édifier une zaouïa « située hors de la Porte de la Marine » dont l'oratoire subsiste et dont parle Anselme Turmeda dans son désormais célèbre traité *Tuḥfat al-Arib fi al-radd calā Ahl al-Ṣalib*. L'extrait en question provient de la traduction partielle incluse dans Jean Spiro (1906: 101).

Ibn Abī Dīnār mentionne le fait en précisant toutefois qu'il s'agit d'une zaouïa édifée à l'emplacement d'un fondouk servant de taverne et de lieu de débauche et al-Zarkachī mentionne l'existence d'une médersa associée à la zaouïa où l'enseignement est attesté en 1460 et confié au savant Ahmad ibn Kaḥīl (Al-Qayrawānī 1845 [1681]:146 ; Al-Zarkachī 1526 [1997]: 234, 241, 302). Le même al-Zarkachī mentionne la construction d'une mosquée à prêche agrémentée d'un minaret à Bāb al-Baḥr à l'emplacement d'un fondouk où se vend le vin. Le premier sermon y sera prononcé le mois de *shacbān* 682 [1283]. Il s'agit de Djāmac al-Zaytūna al-Barrānī connu aussi sous le nom de Djāmac al-Zrārciyya (Al-Zarkachī 1526 [1997]: 99). Le dynamisme des écoles, collèges universitaires (*madāris*) et zaouïas faisait l'admiration du monde musulman et favorisait le passage par Tunis des lettrés. Lire à ce sujet le témoignage d'al-Qalṣadī qui visita la ville en 1444 (1978: 119-120).

le troisième quartier de la ville et se trouve « près de la porte maritime dite Bab [al] Bhar, laquelle n'est éloignée du Golfe en son milieu que d'un millier de pas. C'est là que les Génois, les Vénitiens et tous les autres marchands chrétiens se rassemblent et qu'ils ont leurs hôtels, à l'écart du tumulte des foules maures ; ce quartier est pourtant si vaste qu'il compte trois cents familles, tant de Chrétiens que de Maures, mais les maisons sont modestes et un peu trop étroites » (Gramaye 2010: 47) ce qui confirme l'historien Luis del Marmol Carvajal (1520-1600), parlant de « Puerta de la Mar » et Léon l'Africain sous la dénomination « Bāb el Bahar ». Ce dernier évoque le quartier sous le vocable de bourg situé « hors de la porte appelée Beb el Behar, qui signifie la Porte de la Marine : laquelle est prochaine du lac de la Golette environ demi-mille et là vont loger les marchands chrétiens étrangers comme les Genevois, les Veneuciens, et ceux de Catalogne : lesquels ont tous leurs boutiques, magasins & hôteleries, séparées d'avec celles de Mores » (De Médicis 1556: 290). Marmol ajoute que celui-ci est « à la portée du mousquet du lac. C'est là que sont les magasins et les maisons des marchands chrétiens, qui viennent trafiquer à Tunis, et ce faubourg n'est que de trois cents maisons encore bien petites » (1574: 448-449).

Cette description de quartier consulaire est d'un grand intérêt en raison de la période historique qu'elle décrit. Tunis sous les hafsides fut double, Médina et faubourgs, auxquels faisait face un modeste quartier franc, extra-muros donc, où logeaient autour de leur consul, et sous sa protection, les sujets des nations ayant conclu un traité avec Tunis. Le défaut de représentations objectives nous prive d'illustrations de la ville de Tunis telle qu'elle fut sous les hafsides et de son quartier consulaire. Toutefois, l'étude des tapisseries (figure 2) réalisées sur la base des croquis de Jan Cornelisz Vermeyen (c. 1504 – 1559), peintre et tapissier flamand ayant accompagné Charles Quint lors de l'expédition de Tunis, nous livre quelques informations sur l'état du quartier tel que le découvrit l'artiste, en 1533-1534. Une structure apparaît entre Bāb al Baḥr et le lac. Ceinte d'une muraille, elle est accessible par une porte monumentale et composée de longues salles longilignes, orientées d'est en ouest, couvertes de voûtes en berceau et donnant sur un espace en plein air. Il s'agit de l'arsenal (Daoulatli 1981: 105-106), Dār al-Ṣinā'a, destiné aux embarcations à faible tirant d'eau. Entre Bāb al Baḥr et l'arsenal, un espace intermédiaire, ouvert, où l'on observe clairement un minaret, celui de Djāma' al-Zaytūna al-Barrānī, et un édifice surélevé, probablement l'oratoire de Bāb al Baḥr. L'on dénote à gauche de la composition, le long des murailles, une scène de bûcher, sans doute à l'origine de la dénomination de la rue al-Mahrūq. La gravure (figure 5) de Dirck Volkertsz Coornhert (1522-1590), « La conquête de Tunis », septième tableau de l'ensemble *Les victoires de l'Empereur Charles Quint*, montre la pénétration des armées impériales – l'empereur est à cheval, en armure, à droite de la composition ; on le donne à reconnaître autant au luxe de son équipage qu'aux armes impériales gravées sur sa selle – à travers une porte monumentale faisant face à celle de Bāb al Baḥr. On remarque, à gauche de la composition, un

édifice surélevé dont le dispositif d'entrée est identique à celui de l'oratoire de Bāb al Baḥr. A droite, une tour circulaire semble représenter le minaret de la mosquée de Djāma^c al-Zaytūna al-Barrānī figuré par Vermeyen comme composé d'une partie cylindrique reposant sur une base carrée. L'œuvre (figures 6 & 7) du graveur Agostino Veneziano (c. 1490 – c. 1540) identifie clairement l'arsenal, dont on reconnaît l'une des portes monumentales, ainsi que, située entre celui-ci et la ville, une mosquée à minaret proéminent, que nous identifions à Djāma^c al-Zaytūna al-Barrānī, de même qu'un ensemble de magasins se faisant face de chaque côté de la voie libre, appelée par A. Veneziano « Piazza de Christiani » (Vilar 1991: 371), et donnant accès à Bāb al Baḥr. Cette place correspond à l'esplanade qui séparait les fondouks de l'Arsenal et servait de lieu de promenade entretenue par la présence de conteurs publics, de musiciens et de bateleurs (Brunschvig 1940: 347; 1936: 186-189).



Fig. 2. Van der Gote, Francisco. 1733-1734. « Saqueo de Tunez. » *Jornada de Tunez*, X. Vermeyen, Jan Cornelisz (peintre) Bravo, Alberto (photographe). Séville: Palacio Gótico. Salón de los Tapices. Au premier plan, l'arsenal de Tunis.



Fig 3. Hogenberg, Franz. 1569-1570. « Thvnis », *Sucesos de la Historia de Europa 1569-1570*. Madrid: Biblioteca nacional de España. ER.2901. Détail.



Fig. 4. De Pannemaker, Willem. 1548-1554. « Débarquement à la Goulette », *La Conquête de Tunis*.



Fig. 5. Coornhert, Dirck Volkertsz. 1555-1556. « La conquête de Tunis. » Les victoires de l'Empereur Charles Quint. VII.. Portland: Portland Art Museum. Don de Louis et Annette Kaufman. N° 829343.



Fig. 6. Veneziano, Agostino. 1535. Détail du « Plan de Tunis. » Lawrence Ruderman Antique Maps, Inc.



Fig. 7. Veneziano, Agostino. 1535. Détail du « Plan de Tunis. » Lawrence Ruderman Antique Maps, Inc.
On remarque la forteresse de La Goulette sous son ancien aspect, située au centre des deux canaux contrôlant l'accès au lac.

6. La Nova Arx, un entre-deux précurseur de la genèse d'une ville européenne ?

Ce n'est pourtant pas ce quartier-ci qui sera choisi par les Espagnols comme lieu d'établissement. Ils s'établiront dans un troisième quartier, la Nova Arx, appelée aussi Fort de Tunis, véritable ville nouvelle

et place forte de la Renaissance. La construction de la *Nova Arx* fut entamée le 11 novembre 1573 et la cérémonie de consécration suivit deux jours plus tard soit le 13 novembre en introduisant une cérémonie de délimitation du centre de la place-forte par une charrue, rite du *sulcus primigenus*, où fut monté un pavillon pour la célébration de la messe. A la nouvelle forteresse de La Goulette édiflée par les Espagnols à la fin du XVI^e siècle faisait désormais face (figure 8) de l'autre côté du lac de Tunis (dénommé *stagnum*) la *Nova Arx* (figure 9), véritable cité militaire, construite sur ordre de Serbelloni, prieur de Hongrie et grand-croix de l'Ordre de Malte (Sebag 1971: 131).



Fig. 8. Braun, Georg. 1574. « Tunetis urbis, ac novae ejus arcis, et Guletæ ». *Civitates Orbis Terrarum*, vol.

II, pl. 58. Source gallica.bnf.fr. Paris: Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans. GE DD-2987. Collection d'Anville ; 07998. ark:/12148/btv1b8595371f

Les citadelles de La Goulette, au premier plan, et de la Nova Arx, au second plan, se font face.

Le piémontais Batholomeo Ruffino¹², qui assista à la prise de La Goulette par les Ottomans en 1574, rapporte le témoignage d'un seigneur-capitaine espagnol, employé de longues années à Tunis au service des armées espagnoles, répondant au nom de Cristoforo Carceres qui évoque avoir vu et touché des constructions retrouvées au fond de l'étang. Ce témoignage corrobore celui de Charles Saumagne, recueilli par Paul Sebag, « lorsqu'on creusa à la fin du XIX^e siècle le chenal de Tunis-La Goulette, la drague heurta une voûte qui traversait celui-ci de biais, dans l'orientation Carthage – colline de Sîdî Bel-Hassen » (Sebag 1971: 137). Ibn Abî Dīnār mentionne de même dans *Munis* que l'étang était autrefois couvert de vergers, d'arbres fruitiers et de plantations diverses abreuvées d'eau [potable], mais que la mer finit par l'envahir (1681: 1).

La citadelle de La Goulette était constituée de La Goulette Vieille, formée des bastions de Saint-Georges, Sainte-Barbe, Saint-Jacques et Saint-Michel, édifiée sur ordre de Charles Quint par l'architecte italien Ferrarino Molino, inaugurée peu avant l'abdication de Charles Quint en 1556 et de la Goulette Neuve, conçue par l'ingénieur italien Giacomo Paleazzo sur ordre de Philippe II. Cette dernière correspond à une enceinte bastionnée et était formée des bastions Saint-Martin, Saint-Philippe, Saint-Pierre (établis du côté de Carthage et qui regardaient vers l'étang), Saint-Alphonse, Saint-Jean (qui regardaient vers Radés) et Saint-Ambroise (regardant vers La Marine). Élevé « à proximité des murs de Tunis, à une distance inférieure à la portée d'une arquebuse », le fort bordait d'un côté le Lac (appelé étang dans de nombreux documents de l'époque dont la relation de B. Ruffino) et faisait face, de l'autre, aux murs de la cité, partiellement rasés sur décision de Serbelloni devant le bastion portant son nom.

¹² Bartolomeo Ruffino, originaire de Chambéry, était esclave à Alger, en compagnie de Cervantès qui lui dédia deux sonnets, quand il entreprit l'écriture d'une relation sur la prise de Tunis par les Turcs en 1574.

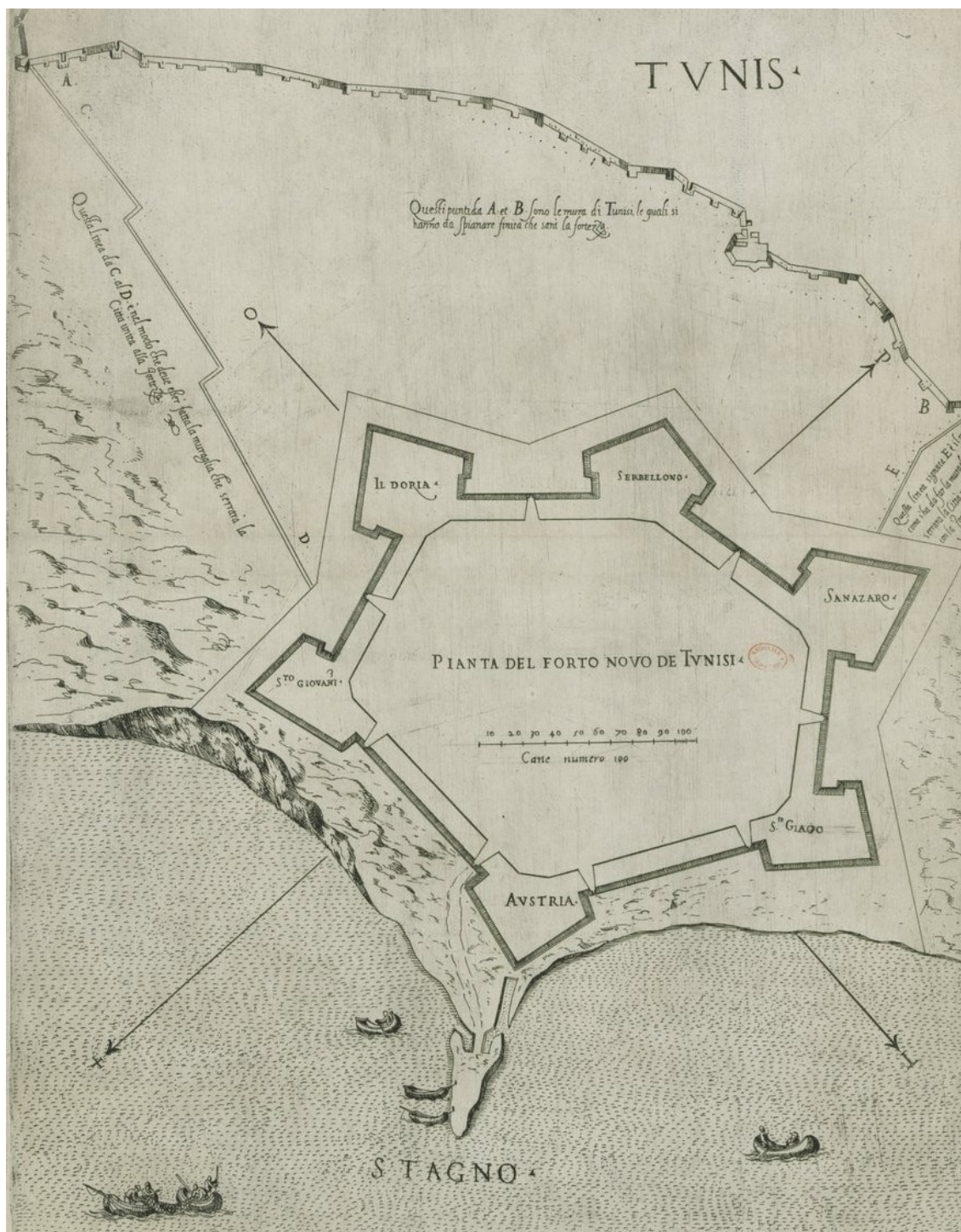


Fig. 9. Anonyme. 1574. « Pianta del forto novo de Tunisi » [La Nova Arx]. Recueil contenant des cartes et plans d'Europe méridionale, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie de la deuxième moitié du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle. Source gallica.bnf.fr. Paris: Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE DD-626 – 61RES.
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb406457296>

Conçu en forme d'étoile à six branches, le fort s'étendait sur une dizaine d'hectares et était aménagé selon les plans en vogue à l'époque : rues tracées au cordeau, église, hôpital, boutiques (Ibn Abī Dīnār 1681: 166), magasins, fours, moulins, citernes, maisons... Le fort fut élevé entre la Porte de la Mer et le *stagnum* (lac) de Tunis. Formé de six bastions en étoile (Saint-Jean et Doria regardant vers Radès et le faubourg Bāb al-Ġazīra ; l'Autriche, sur le rivage de l'étang face à La Goulette et où se trouve le môle ; le Serbelloni, dans l'alignement de la *Kasbah*, le Salazar regardant la muraille de la cité, le Saint-Jacques regardant les olivettes de Bāb al-Suwīqa, la route de Carthage et bordant l'étang.

Reliés par des courtines et précédés de ravelins, les bastions étaient compartimentés en îlots, tracés au cordeau et divisés en lots dessinés par des géomètres et attribués aux capitaines. Ainsi maisons de pierre à rez-de-chaussée et étage s'alignaient parfaitement le long de rues régulières. Italiens et Espagnols possédaient chacun leur quartier. L'édification des maisons donna lieu à des épisodes de pillage. Les soldats-ouvriers, allant piller les belles demeures de Tunis et emportant des blocs de marbre et de hautes colonnes placées à l'angle de ces maisons. Une mosquée située près du Faubourg de Bāb al-Suwīqa, dont B. Ruffino vante la beauté, n'échappa pas à la déprédation qui eut pour résultat d'embellir le quartier que les Italiens [*sic*] établirent dans la *Nova Arx* (Sebag 1971: 140-141, 146-147).

Les déprédations ne s'arrêtèrent pas là. A l'approche de l'infant Don Juan d'Autriche (1547-1578), capitaine général et chef de l'expédition, les habitants abandonnèrent en grand nombre la ville en n'emportant pas leurs richesses avec eux. La ville, désertée et ouverte, servit de lieu d'hébergement pour les compagnies d'infanteries italienne, espagnole et allemande ainsi que pour un grand nombre de marchands et de marins. La chasse au trésor commença et la ville se transforma en champ de fouilles dont les coups de pioches et de pelles n'épargnaient aucune maison, du seuil de porte à la toiture. En huit jours, les terrains qui s'étendent entre la porte de la mer et la Marine se transformèrent en immense foire sur une longueur d'un quart de mille, on ne trouvait des deux côtés que des vendeurs installés incommodément en raison de leur grand nombre.

On accédait à ces quartiers par la Porte des Espagnols, située à l'opposé du bastion Autriche, dont B. Ruffino dit qu'elle était de fort belle facture, réalisée en briques et solide. La ville renfermait des citernes, des entrepôts de denrées (grains, biscuit, viande salée, fromage, farine, fèves) ainsi qu'un moulin, un four à pain, des magasins d'armes et munitions, des forges et même un hôpital, formé de deux tentes très vastes et d'une pharmacie. L'église est mentionnée ainsi qu'un cimetière à proximité (*campo santo*). De nombreux ordres son représentés dont Saint-François de l'Observation, Carmes, Prédicateurs, Saint-Augustin, Saint-Benoît, Notre-Dame de la Merci ainsi qu'une douzaine de prêtres

séculiers dont on ignore s'il étaient venus à la suite de la conquête espagnole de Tunis ou s'ils appartenaient aux nombreux ordres qui avaient été autorisés à s'y établir dès le XIII^e siècle.

Une véritable ville donc (al-Qayrawānī 1845 [1681]: 332) pouvant contenir huit mille hommes et qui, de fait, succédait au quartier franc hors-les-murs qui avait existé sous les hafside, et ce depuis l'érection de Tunis comme capitale et le traité tuniso-pisan de 1157, une ville européenne, construite selon les idéaux alors en vogue en Europe en la matière. Une ville qui précédera le quartier franc qui s'élaborera, petit-à-petit, dès la signature des capitulations et prendra forme à partir de l'édification du consulat de France en 1660.

Mais qu'est-il advenu du quartier franc hors-les-murs en cette période de domination espagnole ? Un élément de réponse apparaît dans la relation de B. Ruffino. En effet, envoyés en prospection pour mettre au jour citernes et puis aux abords de la Médina, les soldats-ouvriers découvrirent de nombreux puits « parmi les ruines d'un bourg chrétien qui, en des temps anciens, avait été construit sur ce point [en ce lieu] avec une église de l'Ordre de Saint-François » (Sebag 1971: 141-142). Ainsi, le faubourg chrétien était, au moment où B. Ruffino réside à Tunis, en état de désolation et réduit à l'état de ruines, ce qui explique qu'on en ait oublié jusqu'à l'existence.

Aucune mention n'est faite de ces communautés marchandes et de leurs consuls, ni dans la *Nova Arx*, ni à Tunis, ville abandonnée par la majorité de ses habitants réduits à s'enfuir dans les montagnes environnantes, ni à La Goulette (Sanchez de Castro 1601). Le système consulaire semble donc avoir été suspendu, mis à part le consulat d'Espagne fondé par Charles Quint et ayant son siège à La Goulette, et le quartier franc, ruiné. Si les religieux de Saint-François se sont bien installés à Tunis sous les Hafside (voir *supra*), nous ignorions cependant que ce fut en ce point de la ville. Une église dédiée à Saint-François et desservant la milice chrétienne (De Mas Latrie 1872: 48) du sultan hafside a bien existé, mais dans le faubourg sud, à proximité de la Kasbah (voir *supra*). Les Vénitiens avaient une église dédiée à la Sainte-Vierge, les Génois à Saint-Laurent (et à la Sainte-Vierge, voir *supra*). S'agirait-il de l'église d'une autre nation ou bien d'une simple erreur de notre témoin savoyard ?

Le consul de France Jacques Boyer de Saint-Gervais, mentionne en 1738 dans ses Mémoires qu'il avait observé à Tunis « les restes d'un Couvent de l'ordre de Saint Augustin, dont les murailles et les degrés [escaliers] subsistent, avec une forme & un arrangement dans sa structure, qui indique les dortoirs d'une Maison Religieuse » (1736: 76) dont aucune trace ne subsiste à ce jour. Il en va de même pour le vocable Notre-Dame de la Merci qui servira de dénomination à un bain. Simple hasard ou survivance des traces d'une présence chrétienne qui marqua durablement Tunis et sa population tout autant que l'Empire des Habsbourg qui entama sa période de déclin avec la perte de Tunis ?

Après son démantèlement par les Turcs, la *Nova Arx* accueillit aussi des maisons particulières et une taverne. A peu de mètres de là s'élevait un cimetière chrétien appelé « Saint-Antoine du bastion » qui deviendra la sépulture des chrétiens de la ville et la chapelle Saint-Antoine et où furent probablement enterrés les défenseurs de la *Nova Arx* (Pignon 1963: 76-77). Cette cité fut désaffectée après la conquête ottomane, reconvertie dans un premier temps en marché à grains puis investie comme « lieu de débauche », avant d'être démantelée sous le règne d'Uṣṭā Murād Dey (1637-1640) (Bachrouch 1977: 22-23) mettant fin ainsi à cinq siècles d'*urbs* chrétien occidental hors-les-murs.

7. Conclusion

Formé à partir du noyau originel du fondouk pisan, le quartier consulaire a connu une évolution linéaire faite de l'édification des fondouks destinés aux nations représentées (on en compte quatorze), de fondouks réservés aux chrétiens, sans distinction nationale, et de tavernes formant ainsi un établissement humain complexe, aux formes fluctuantes (habitations protégées par un enclos, édifice à cour centrée ou district national) et structuré autour de la douane et de l'arsenal. Fortement endommagé par les sièges successifs, et défavorisé sur le plan défensif par sa position entre le lac et la ville, le quartier consulaire de Tunis n'offre plus de vestiges à observer. Après quatre siècles d'existence (1157-1535) seuls subsistent de son environnement immédiat l'oratoire et la mosquée de Djāma' al-Zaytūna al-Barrānī. Le travail de reconstitution réalisé dans cet article vise à restituer les principales composantes du quartier consulaire et sa position dans par rapport à la ville. Il gagnerait à être poursuivi sur la base des dessins et croquis réalisés par Jan Cornelisz Vermeyen durant la campagne de Tunis (1535), visibles notamment dans les fresques murales de la *Sala de Túnez* du palais de Marmirolo à Mantoue, de la loge du palais Orsini à Anguillara et de la *Sala de Túnez* de l'Alhambra de Granada (Martinez Jimenez 2020: 133-159), dans les douze tapisseries commanditées par Marie de Hongrie pour commémorer la prise de Tunis ainsi que dans le triptyque Micault (Van Sprang 2001). Il est temps, en la matière, d'écouter ce que les images ont à nous conter.

Tableau chronologique de l'apparition de puissances européennes représentées à Tunis par un consul et y jouissant d'un fondouk national

<i>Puissance représentée</i>	<i>Établissement</i>	<i>Observations</i>
République de Pise	1157	Établissement du Fondouk ou quartier pisan consistant en maisons protégées par un enclos. Agrandi en 1264 en imitation du fondouk génois voisin. Un mur est de même construit pour séparer les deux fondouks.
Royaume d'Aragon	1227	Établissement du fondouk des Aragonais. Agrandissement obtenu en 1271.
Ville de Marseille	1228 (Établissement d'un fondouk) 1255 (Nomination d'un consul)	Il s'agit d'un statut de la ville de Marseille mentionnant le commerce avec le port de Tunis
Royaume de Sicile (Frédéric II)	1231	Établissement du Fondouk impérial de Sicile
République de Venise	1231	Établissement du Fondouk des Vénitiens. Démoli sur ordre du sultan de Tunis en 1392 (<i>circa</i>)
République de Gênes	1236	Premier Fondouk puis un deuxième édifié en 1275.
Royaume de France	1270	Pas d'établissement de fondouk.
Royaume de Navarre	1270	Pas d'établissement de fondouk.
Royaume de Sicile (sous les Angevins)	1270	Pas d'établissement de fondouk (car préexistant).
Royaume de Majorque	1313	Établissement du fondouk des Catalans.
Seigneurie de Piombino et de l'Île d'Elbe	1414	Le privilège du fondouk est demandé pour les Pisans.
République de Florence (et de Pise)	1421	Établissement du fondouk des Florentins et conservation du fondouk des Pisans (car préexistant).

Bibliographie

- Al-^cArūsī al-Miṭwī, Muḥammad. 1986. *Al-Sultat al-Ḥaḥḥiyya. Tārīḥuhā al-Siyāsī wa dawruhā fi al-Maḡrib al-Islāmī*. Bayrūt: Dār al-Ġarb al-Islāmī.
- Al-Qalṣadī, Abī al-Ḥasan Alī. 1978. *Riḥlat al-Qalṣadī*. Tūnis: Dār Suḥnūn.
- Al-Qayrawānī, Ibn Abī Dīnār. 1845 [1681]. *Kitāb al-Mu'nis, traduction de Pélissier et Rémusat*. Paris: Imprimerie nationale.

- Al-Qayrawānī, Ibn Abī Dīnār. 1869 [1681]. *Al-Mu'nis fi aḥbār Ifrīqiya wa Tūnis*. Tunis: Imprimerie de l'Etat tunisien (Maṭba'at al-Dawla al-Tūnisiyya).
- Al-Zarkachī, Muhammad. 1997 [1526]. *Tārīḥ al-Dawlatayn al-Muwahḥidiyya wa al-Ḥafṣiyya*. Tūnis: Al-Maktaba al-^cAtīqa.
- Bachrouch, Taoufik. 1977. *Formation sociale barbaresque et pouvoir à Tunis au XVII^e siècle*. Tunis: Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Tunis.
- Bachrouch, Taoufik. 1999. *Mawsū'at madīnat Tūnis*. Tunis: Imprimerie nationale.
- Balard, Michel. 1991. "Note sur le commerce génois en Tunisie au XIII^e siècle." *Les Cahiers de Tunisie* 43/155-156: 369-386. Tunis: Faculté des Sciences humaines et sociales de l'Université de Tunis.
- Bardet, Gaston. 1941. *Problèmes d'urbanisme*. Paris: Dunod.
- Boyer de Saint-Gervais, Jacques. 1736. *Mémoires historiques qui concernent le gouvernement de l'ancien et du nouveau royaume de Tunis avec des réflexions sur la conduite d'un consul et un détail du commerce*. Paris: Ganeau.
- Brunschvig, Robert. 1936. *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XVe siècle. Abdalbasit B. Halil et Adorne*. Paris: Larose éditeurs.
- Brunschvig, Robert. 1940. *La Berbérie orientale sous les Hafside. Des origines à la fin du XVe siècle*. 1/2. Paris: Adrien-Maisonneuve.
- Brunschvig, Robert. 1947. *La Berbérie orientale sous les Hafside. Des origines à la fin du XVe siècle*. 2/2. Paris: Adrien-Maisonneuve.
- Constable, Olivia Remie. 2001. "Funduq, Fondaco, and Khan in the Wake of Christian Commerce and Crusade." In: *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, edited by Angeliki E. Laiou and Roy Parviz Mottahedeh, 145-156. Washington: Dumbarton Oaks Research Library and Collection.
- Daoulatli, Abdelaziz. 1981. *Madīnat Tūnis fi al-^cAhd al-Hafṣī*. Tunis: Cérès éditions.
- Daoulatli, Abdelaziz. 1973. "Tunis, la capitale des Hafside." *Vie des Arts* 18/73: 31-35
- De Mas Latrie, Louis. 1866. *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge : recueillis par ordre de l'empereur et publiés avec une introduction historique*. Paris: Baur et Dédaille.
- De Mas Latrie, Louis. 1872. *Supplément et tables, Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge : recueillis par ordre de l'empereur*. Paris: Baur et Dédaille.
- De Mas Latrie, Louis. 1886. *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Maghreb avec les nations chrétiennes au moyen âge*. Paris: Firmin-Didot.
- De Médicis [L'Africain], Léon. 1556. *Historiale description de l'Afrique, tierce partie du monde [...]*. Anvers: C. Plantin.
- Del Marmol Carvajal, Luis. 1667 [1574]. *L'Afrique*. 2. Paris: Louis Billaire.

- Di Méo, Guy. 1994. "Épistémologie des Approches Géographiques et Socio-Anthropologiques du Quartier Urbain." *Annales de Géographie* 103/577 : 255-275. Paris: Armand Colin.
- Doumerc, Bernard. 1999. *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*. Paris: L'Harmattan.
- Dufourcq, Charles Emmanuel. 1943. "Les activités économiques et politiques des catalans en Tunisie et en Algérie orientale 1262-1377." *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, Año Académico CCXVIII, 19: 5-96. Barcelona: Reial Acadèmia de Bones Lletres.
- Dufourcq, Charles Emmanuel. 1966. *L'Espagne catalane et le Maghreb aux XIIIème et XIVème siècles*. Paris: Presses universitaires de France.
- Dunant, Henry. 1858. *Notice sur la Régence de Tunis*. Genève: Imprimerie Jules G. Fick.
- Gramaye, Jean-Baptiste. 2010 [1622]. *Le Royaume de Tunis au XVIIème siècle*. Tunis: Editions Bouchène.
- Houssaye Michienzi, Ingrid. 2013. *Datini, Majorque et le Maghreb (14e-15e siècles)*. Leiden, The Netherlands: Brill.
- Huetz De Lempis, Alain. 2001. *Boissons et civilisations en Afrique*. Bordeaux: Presses Universitaires de Bordeaux.
- Ibn al-Ḥūja, Muḥammad. 1986. *Ṣafaḥāt min Tārīḥ Tūnis*. Bayrūt: Dār al-Ġarḇ al-Islāmī.
- Ledrut, Raymond. 1968. *Sociologie urbaine*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Lower, Michael. 2018. *The Tunis Crusade of 1270: A Mediterranean History*. Oxford: Oxford University Press.
- Mansouri, Tahar. 2004. "Les milieux marchands européens et la langue arabe au Maghreb médiéval." *Trames de langues: usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*. Tunis: Institut de recherche sur le Maghreb contemporain.
- Manzione, Luigi. 2010. "Économie du lien et biopolitique. Gaston Bardet et l'urbanisme comme science sociale." *Espaces et sociétés* 140-141/1: 193-213. Toulouse: Erès.
- Martinez Jimenez, Nuria. 2020. "La perpetuación de una victoria efímera: las pinturas murales de la Batalla de Túnez en Marmirolo, Anguillara Sabazia y Granada." In: *Guerra y alteridad. Imágenes del enemigo en la cultura visual de la Edad Media a la actualidad*, edited by Franco Borja Llopis. *Eikón Imago* 9: 133-159. Madrid: Ediciones complutense.
- Melis, Federigo. 1990. *I mercanti Italiani nell'Europa medievale e rinascimentale*. Florence: Le Monnier.
- Pedani, Maria Pia. 1992. "Venezia e il Maghreb nei documenti dell'archivio di stati di Venezia." *Quaderni di Studi Arabi* 10: 159-173.
- Pignon, Jean. 1963. *Un document inédit sur la Tunisie au XVIIème siècle*. 3. Paris: Presses Universitaires de France.
- Romain, Bertrand et Guillaume Calafat. 2018. "La microhistoire globale : Affaire(s) à suivre." *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 73/1: 3-18.
- Sanchez de Castro, Juan. 1601. *Cerco de Túnez y la Goleta por el emperador Carlos V*. Madrid: Bibliothèque nationale d'Espagne. Manuscrito MSS/16729.
- Sebag, Paul. 1971. *Une relation inédite sur la prise de Tunis par les Turcs en 1574*. Tunis: Publications de l'Université de Tunis.

- Sayous, André-Emile. 1929. *Le commerce des Européens à Tunis, depuis la XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe*. Paris: Société d'editions Géographiques, Maritimes et Coloniales.
- Spiro, Jean. 1906. "Autobiographie d'Abdallah ben Abdallah le drogman." *La Revue tunisienne* 56/13: 89-103. Tunis: Institut de Carthage.
- Valérian, Dominique. 2004. "Le fondouk, instrument du contrôle sultanien sur les marchands étrangers dans les ports musulmans (XIIe -XVe siècle)?" In: *La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, edited by Claudia Moatti, 253-264. Rome: École française de Rome.
- Valerian, Dominique. 2005. "Les marchands latins dans les ports musulmans méditerranéens: une minorité confinée dans des espaces communautaires?" *Identités confessionnelles et espace urbain en terre d'islam. Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* 107-110: 437-458. Aix-en-Provence: Méropi Anastasiadou-Dumont.
- Van Sprang, Sabine. 2001. *Musée d'Art Ancien : Œuvres choisies*. Bruxelles: Musées royaux des beaux-arts de Belgique.
- Vilar, Juan Baptista. 1991. *Cartes, plans et fortifications hispaniques de la Tunisie (XVI^e-XIX^e)*. Madrid: Instituto de Cooperacion con el Mundo Arabe.
- Zbiss, Slimane Mustapha. 1981. *Ḥawla madīnat Tūnis al-ʿatīqa*. Tunis: Institut national du Patrimoine et des Arts.

Illustrations

- Anonyme. 1574. « Pianta del forto novo de Tunisi. » Recueil contenant des cartes et plans d'Europe méridionale, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie de la deuxième moitié du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle. Source gallica.bnf.fr. Paris: Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE DD-626 – 61RES. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb406457296>
- Braun, Georg. 1574. « Tunetis urbis, ac novae ejus arcis, et Guletae. » *Civitates Orbis Terrarum*, vol. II, pl. 58. Source gallica.bnf.fr. Paris: Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans. GE DD-2987. Collection d'Anville ; 07998. ark:/12148/btv1b8595371f
- Brunschvig, Robert. 1940. « Tunis à, l'époque hafside », *La Berbérie orientale sous les Hafside. Des origines à la fin du XVe siècle*. ½. Paris: Adrien-Maisonneuve. 339.
- Coornhert, Dirck Volkertsz. 1555-1556. « La conquête de Tunis. » *Les victoires de l'Empereur Charles Quint*. VII.. Portland: Portland Art Museum. Don de Louis et Annette Kaufman. N°829343. <http://portlandartmuseum.us/mwebcgi/mweb.exe?request=record;id=19372;type=101#>
- De Pannemaker, Willem. 1548-1554. « Débarquement à la Goulette. » *La Conquête de Tunis*. Bruxelles: © KIK-IRPA. 1955. Catalogue d'exposition. 478. B157038. <http://balat.kikirpa.be/object/40001945>
- Hogenberg, Franz. 1569-1570. « Thvnis. » *Sucesos de la Historia de Europa 1569-1570*, Madrid: Biblioteca nacional de España. ER.2901. [Sucesos de la historia de Europa en el siglo XVI] [Material gráfico] - Hogenberg, Franz - Dibujos, grabados y fotografías - entre 1569 y 1630?

Van der Goten, Francisco. 1733-1734. « Saqueo de Tunez. » Jornada de Tunez, X. Vermeyen, Jan Cornelisz (peintre); Bravo, Alberto (photographe). Séville: Palacio Gótico. Salón de los Tapices. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Real_Alcázar._Salón_de_los_Tapices._Paño_X._Saqueo_de_Túnez_\(detalle\)_03.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Real_Alcázar._Salón_de_los_Tapices._Paño_X._Saqueo_de_Túnez_(detalle)_03.jpg)

Veneziano, Agostino. 1535. Détail du « Plan de Tunis. » Lawrence Ruderman Antique Maps, Inc. Ca. 1560 view of Tunis by Agostino Veneziano - PICRYL Public Domain Image

Adnen el Ghali is an urban studies researcher affiliated to the SociAMM Research Centre at the Université libre de Bruxelles (ULB). He has also been a fellow of the Ecole française de Rome, the Academia Belgica and member of the ‘Sweden and the Mediterranean World (1600-1900)’ network at Lund University. He works in the fields of heritage and consular history, a concept he contributed to create. His work examines diaspora and minorities in the urban spaces.

He can be reached at: adnelghali@yahoo.com